



Division des Examens et Concours

DIEC/15-667-1590 du 13/04/2015

BACCALAUREAT GENERAL - SESSION 2015 - ORGANISATION DE L'ÉPREUVE DE SPECIALITE «INFORMATIQUE SCIENCES DU NUMERIQUE» DE LA SERIE S

Références : Note de service n° 2011-140 du 3 octobre 2011 (BO spécial n° 7 du 06/10/11) - Note de service n° 2012-065 du 6 avril 2012 (BO n° 18 du 3 mai 2012)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme EXPOSITO - Tel : 04 42 91 71 88 - Fax : 04 42 91 75 02

Je vous communique ci-dessous les instructions relatives à l'organisation de la nouvelle épreuve de spécialité « informatique sciences du numérique » à la session 2015 du baccalauréat de la série scientifique.

1 - Organisation de l'épreuve

Elle est organisée au cours de la période du 18 au 28 mai dans l'établissement de formation du candidat, sous la responsabilité du chef d'établissement. Une liste d'émargement des candidats doit être établie. En cas d'absence justifiée d'un élève le jour fixé pour l'évaluation, une deuxième convocation est proposée au candidat. Seule l'absence non justifiée permet l'attribution de la note zéro.

1-1 Modalités d'évaluation

L'évaluation se déroule dans une salle munie d'un dispositif permettant la projection de documents informatiques.

La commission d'évaluation est composée de deux professeurs :

- le professeur qui a suivi et formé l'élève pendant l'année
- un professeur, quelle que soit la discipline, qui n'a pas été associé à l'enseignement de spécialité suivi par le candidat.

1-2 Structure de l'épreuve

La durée de l'épreuve est de 20 minutes maximum.

L'épreuve notée sur 20 points est une épreuve orale affectée du coefficient 2 dont l'évaluation est réalisée en 2 parties.

1-2-1 Première partie : Évaluation d'un projet et soutenance orale

Cette partie d'une durée de 8 minutes maximum est notée sur 8 points.

Le candidat effectue une présentation orale de son projet pendant laquelle il n'est pas interrompu. Il s'appuie pour cette présentation sur un dossier-projet **personnel** de 5 à 10 pages, hors annexes, élaboré à l'aide de l'outil informatique. Le dossier-projet sert uniquement de support à l'épreuve, il n'est pas évalué en tant que tel.

Le dossier projet est structuré de façon à mettre en évidence :

- le but visé et les moyens choisis pour l'atteindre
- la démarche de projet qui a conduit au résultat tel que présenté
- la dimension collaborative du projet lié au travail en équipe (2 à 3 élèves)

Observation : tout candidat se présentant sans dossier-projet ou avec un dossier-projet non conforme à la définition de l'épreuve est considéré comme présent.

La commission d'évaluation lui fait constater l'absence de dossier-projet ou sa non-conformité. La note zéro pour cette partie de l'épreuve lui est alors attribuée. Un dossier-projet est considéré non conforme s'il n'est pas personnel, n'est pas réalisé avec l'outil informatique, ou comporte moins de 5 pages hors annexes.

1-2.2 Deuxième partie : Dialogue argumenté avec la commission d'évaluation

Cette partie d'une durée de 12 minutes minimum est notée sur 12 points.

La commission d'évaluation interroge le candidat sur différents aspects de son projet et sur son lien avec les compétences fixées par le programme.

Cette interrogation a notamment pour but de vérifier que le candidat s'est approprié les notions fondamentales, sait les utiliser dans un contexte particulier ou les relier aux autres enseignements scientifiques spécifiques de la série.

2 - Fiche d'évaluation

L'épreuve d'évaluation de l'enseignement de spécialité informatique et sciences du numérique fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe de la note de service n° 2012-065 du 6 avril 2012 (annexe n° 1).

Les fiches d'évaluation pré-remplies à partir des données issues d'OCEAN seront transmises aux établissements fin avril.

Les fiches d'évaluation ont le statut de copies d'examen. A ce titre elles pourront être communiquées aux candidats qui en font la demande à l'issue de la délibération des jurys. Elles sont conservées dans l'établissement pendant un an après la délibération des jurys.

Les examinateurs ne sont pas autorisés à communiquer les notes qu'ils attribuent aux candidats. Seul le jury de l'examen a compétence pour arrêter la note définitive des épreuves.

3 - Commission d'harmonisation

Les notes proposées par les commissions d'évaluation seront saisies par internet au plus tard le **28 mai à 17 heures**.

La date et le lieu de la commission académique d'harmonisation vous seront communiqués ultérieurement.

Les statistiques destinées à permettre l'harmonisation des notes seront établies par mes soins à partir du fichier académique des notes pour être mises à la disposition de la commission académique d'harmonisation de la notation.

Le bordereau informatique de notation et les fiches individuelles d'évaluation de chaque établissement seront apportés à la réunion de la commission d'harmonisation par un professeur désigné par le chef d'établissement (annexe n° 2).

A l'issue des opérations d'harmonisation les notes modifiées seront saisies par mes services.

4 - Cas particulier des candidats issus d'un établissement privé hors contrat, individuels ou inscrits au CNED

Pour ces candidats l'épreuve revêt la forme d'une épreuve orale ponctuelle d'une durée de 20 minutes maximum.

Elle porte sur les compétences figurant dans le programme de la spécialité informatique et sciences du numérique.

Ces candidats sont rattachés aux centres figurant en annexe n° 3.

5 - Calendrier

- Fin avril transmission aux établissements des fiches individuelles d'évaluation
- 30 avril 2015 : transmission à la DIEC de l'annexe 2
- Mi-mai envoi des bordereaux informatiques de notation par mail
- du 18 au 28 mai : évaluation des candidats
- 28 mai 2015 à 17 heures : date limite de saisie des notes
- Début juin 2015 : réunion de la commission académique d'harmonisation (lieu et date à préciser)
- Mi-juin : saisie des notes modifiées par la DIEC 3-02

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

BACCALAUREAT GENERAL SERIE S
Epreuve orale d'informatique et de sciences du numérique (ISN)
Fiche individuelle d'évaluation (recto)

NOM du candidat :

SESSION :

PRÉNOM :

ÉTABLISSEMENT :

1 - Première partie : Évaluation d'un projet et soutenance orale (notée sur 8 points)

Compétences (*)	Capacités mises en jeu (*)	Notation	
C1	C1.2	notée sur 1 point	
C2	C2.1, C2.2, C2.3	notée sur 2 points	
C3	C3.1	notée sur 1 point	
C4	C4.1, C4.2	notée sur 2 points	
Globalisation		notée sur 2 points	
Total		noté sur 8 points	= /8

(*) Pour leur définition détaillée, se reporter à la grille figurant au verso

2 - Seconde partie : Dialogue argumenté (notée sur 12 points)

Compétences (*)	Capacités mises en jeu (*)	Notation	
C1	C1.1, C1.2	notée sur 2 points	
C2	C2.1, C2.2, C2.3	notée sur 3 points	
C3	C3.1, C3.3	notée sur 2 points	
C4	C4.2, C4.3	notée sur 2 points	
Globalisation		notée sur 3 points	
Total		noté sur 12 points	= /12

(*) Pour leur définition détaillée, se reporter à la grille figurant au verso

3 - Evaluation globale (note de la première partie + note de la seconde partie) :

Note sur 20

= /20

Appréciation

Noms et prénoms des examinateurs :
signatures et date :

BACCALAUREAT GENERAL SERIE S

Epreuve orale d'informatique et de sciences du numérique (ISN) - Fiche individuelle d'évaluation (verso)

Grille de compétences et capacités mises en jeu dans l'enseignement

Compétences		Capacités et exemples d'observables	
C1	Décrire et expliquer une situation, un système ou un programme	C1.1	Justifier dans une situation donnée, un codage numérique ou l'usage d'un format approprié, qu'un programme réalise l'action attendue...
		C1.2	Détailler le déroulement d'une communication numérique, le rôle des constituants d'un système numérique, le rôle des éléments constitutifs d'une page web, ce qu'effectue tout ou partie d'un programme ou de l'algorithme associé, l'enchaînement des événements qui réalisent la fonction attendue par un programme...
C2	Concevoir et réaliser une solution informatique en réponse à un problème	C2.1	Analyser un besoin dans un système d'information, le fonctionnement d'un algorithme ...
		C2.2	Structurer une formule logique, des données, une arborescence, une page web, une approche fonctionnelle en réponse à un besoin...
		C2.3	Développer une interface logicielle ou une interface homme-machine, un algorithme, un programme, un document ou fichier numérique...
C3	Collaborer efficacement au sein d'une équipe dans le cadre d'un projet	C3.1	Agir au sein d'une équipe dans des rôles bien définis, en interaction avec le professeur.
		C3.2	Rechercher et partager une information, une documentation, une explication.
		C3.3	Maîtriser l'utilisation d'outils numériques collaboratifs du type ENT, système de gestion de contenu (CMS), groupe de travail, forums...
C4	Communiquer à l'écrit et à l'oral	C4.1	Documenter un projet numérique pour en permettre la communication en cours de réalisation et à l'achèvement, tout en précisant le déroulement et la finalité du projet.
		C4.2	Présenter le cahier des charges relatif à un projet ou un mini-projet, la répartition des tâches au sein de l'équipe, les phases successives mises en œuvre, le déroulement de l'ensemble des opérations...
		C4.3	Argumenter les choix relatifs à une solution (choix d'un format, d'un algorithme, d'une interface...).
C5	Faire un usage responsable des sciences du numérique en ayant conscience des problèmes sociétaux induits	C5.1	Avoir conscience de l'impact du numérique dans la société notamment de la persistance de l'information numérique, de la non-rivalité des biens immatériels, du caractère supranational des réseaux, de l'importance des licences et du droit.
		C5.2	Mesurer les limites et les conséquences de la persistance de l'information numérique, des lois régissant les échanges numériques, du caractère supranational des réseaux.

Établissement

EPREUVE DE SPECIALITE INFORMATIQUE ET SCIENCES DU NUMERIQUE

COMMISSION ACADEMIQUE D'HARMONISATION DE LA NOTATION

Date et lieu communiquer ultérieurement

Nom du professeur proposé pour être membre de la commission académique d'harmonisation de la notation

M. Mme

**Le chef d'établissement
(signature et cachet)**

A renvoyer à la DIEC 3-02 pour le 30 avril 2015

CENTRES D'ÉPREUVES POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS

CENTRES D'ÉPREUVES	NOMBRE DE CANDIDATS
Rimbaud ISTRES	1
Saint Charles MARSEILLE	1
Pierre Mendès France VITROLLES	1